

C O N G R E S D E B R A G U E

---

20 - 26 Octobre 1958

Décisions de l'Assemblée Générale concernant l'admission des nouveaux membres :

Sont admis en qualité de membres effectifs :

ESPAGNE : La Filmoteca Nacional de Madrid, a été admise conditionnellement (enverra sa demande formelle dans un délai de six semaines), en qualité de membre effectif, avec 16 oui, 1 non, un bulletin blanc

FINLANDE : Suomen Elokuva Arkisto de Helsinki, a été admis à l'unanimité en qualité de membre effectif

JAPON : National Museum of Modern Art Film Library de Tokyo a été admis en qualité de membre effectif avec 16 oui et 2 bulletins nuls

NORVEGE : Le Norsk Filminstitut de Oslo, a été admis en qualité de membre effectif à l'unanimité

Sont admis en qualité de membres provisoires:

AUTRALIE : Le Commonwealth National Library Film Division de Canberra, a été admis à l'unanimité comme membre provisoire

BULGARIE : Les Archives du Film Bulgares, sont admises conditionnellement (envoyer statuts et liste de films dans un délai de 3 mois) comme membre provisoire à l'unanimité

CANADA : Le Comité d'Archives de l'Institut Canadien du Film a été admis conditionnellement (enverra demande formelle accompagnée des documents dans un délai de trois mois) comme membre provisoire à l'unanimité.

# C O N G R E S D E P R A G U E

20 - 26 Octobre 1958

## Décisions statutaires et procédurales de l'Assemblée Générale :

1 - La demande d'admission d'un nouveau membre dans un pays où la F.I.A.F. possède un correspondant ou un membre correspondant, doit être accompagnée de l'opinion formulée par écrit du correspondant ou membre correspondant.

2 - Adjonctions aux Statuts

### Chapitre I - Buts et composition de la Fédération :

Le § 3 sera rédigé comme suit "La Fédération est composée des Cinémathèques et Musées du Cinéma, nationaux, officiels, semi officiels ou privés, intéressés par l'histoire ou l'esthétique du Film et ouverts au public.

Les membres de la FIAF doivent avoir pour objet de leur activité la conservation des films et autres documents et objets ayant trait à l'histoire du cinéma". Suite du second alinéa inchangée.

Ajouter au § 5 "Les membres de la FIAF qui veulent exercer une activité sur un territoire où existent des membres correspondants ou correspondants de la FIAF, ont l'obligation de s'adresser à ceux ci en premier lieu.

Ajouter au § 5 : d) au cas où cette Cinémathèque ou Musée a une autonomie partielle dans le cadre d'un autre organisme, il doit présenter une garantie écrite de l'organisme contrôlant, que cet organisme accepte de se soumettre aux statuts et règlements de la FIAF.

Au § 6, après l'alinéa 3, ajouter : "Les Associations cinématographiques internationales, cessent d'être associées à la FIAF automatiquement, si elles ne prennent pas part à 3 Congrès successifs de la FIAF".

### Chapitre II - Administration et Fonctionnement

Le § 9 sera rédigé comme suit : "La Fédération est administrée par un Comité Directeur élu pour un an et composé de 9 à 11 personnes choisies parmi les membres adhérents".

Au § 12, ajouter après l'alinéa 4 : "L'adhésion de la Fédération en qualité de membre d'une autre organisation internationale, ne pourra être décidée que par une Assemblée Générale convoquée par la décision unanime du Comité Directeur spécialement à cet effet, avec un préavis d'au moins trois mois, et à laquelle 2/3 au moins de ses membres seront présents. La décision doit être prise à la majorité des 2/3 des membres présents à cette Assemblée."

3 - Création de la Commission statutaire : L'Assemblée Générale décide de constituer une commission statutaire composée de 4 membres, ayant pour tâche la préparation de la rédaction définitive des statuts de la FIAF, avec l'aide de conseillers juridiques. Ledite commission n'a nullement le droit de modifier les statuts dans leur principe et leur contenu, mais uniquement dans la forme de leur présentation, prenant comme exemple les statuts des autres organisations internationales.

4 - Adoption du règlement de prêt de films.

Décisions administratives et financières de l'Assemblée Générale :

- Madame Marion Michelle est nommée Secrétaire Exécutive de la Fédération pour une période indéterminée avec possibilité de préavis de part et d'autre.
- L'Assemblée Générale approuve le bilan 1957, le rapport d'activités du Trésorier, ainsi que les comptes de l'année 1958
- L'Assemblée Générale approuve le budget prévu pour l'exercice 1958-59
- L'Assemblée Générale recommande à chaque membre de la FIAF une manifestation en l'honneur du XXème anniversaire, dont le bénéfice net sera attribué à la FIAF

## C O N G R E S   D E   P R A G U E

20 - 26 Octobre 1958

### RECOMMANDATIONS DIVERSES

- Recommandation aux Archives de faire la liste des meilleures copies de leurs films nationaux, sans tenir compte du pays où elles se trouvent.
- Rappel de la recommandation de Dubrovnik concernant la conservation des films scientifiques
- Recommandation d'envoyer à Paris, <sup>(au Siège de la FIAF)</sup> le matériel de publicité, ainsi que les programmes pour démontrer l'activité des membres
- Motion concernant la participation aux Festivals
  - " La participation des archives membres de la FIAF aux manifestations internationales ou aux manifestations nationales de caractère international, est régie par l'article 3 § 5 des Statuts qui dit :  
"Il est expressément prévu qu'aucune autre organisation de films dans les pays membres de la Fédération ne peut avoir de contact avec celle-ci que par l'intermédiaire et avec l'autorisation de l'un au moins des adhérents nationaux."  
Toutefois, dans le cas de certains grands festivals internationaux, une dérogation aux dispositions de cet article pourra être exceptionnellement accordée par le Comité Directeur.  
D'autre part, la FIAF peut envisager de donner son patronage à toute manifestation internationale, organisée par une institution nationale, à la demande de cette dernière."
- Approbation de la motion concernant la relation avec le Conseil des Organisations Internationales du Cinéma et de la Télévision :
  - " L'Assemblée Générale approuve la position prise par le Comité Directeur réaffirme les décisions du Congrès de Dubrovnik et son désir de voir se constituer un Institut des membres associés, et se réserve le droit d'exprimer son attitude envers le Conseil des Organismes de Cinéma et de Télévision, à sa prochaine session, après avoir pris connaissance
    - 1) des statuts dudit Conseil approuvés par les organisations qui ont pris part à l'Assemblée constitutive du Conseil à Paris en Octobre 1958
    - 2) de la liste des organisations qui ont formellement et définitivement assisté au Conseil
    - 3) du procès verbal de l'Assemblée constitutive du Conseil.L'Assemblée Générale charge le Comité Directeur de préparer un rapport sur le Conseil et ses activités pour le prochain Congrès.  
En même temps, l'Assemblée Générale déclare que la FIAF est toujours prête à coopérer avec chaque organisation internationale dont les buts sont conformes aux tâches de notre Fédération."
- Recommandation concernant la protection par le Fonds International de la FIAF de la collection de Mr Louche en Argentine, comme un bien culturel international important.
- Aide à la Cinemathèque d'Egypte après l'incendie

## C O N G R E S D E P R A G U E

20 - 26 Octobre 1958

### POOL INTERNATIONAL

- 1 - Prolongation pour un an de la Commission des Pools , avec droit pour elle de coopter de nouveaux membres
- 2 - Appel à tous les membres de prendre une part active aux travaux du Pool en signalant les négatifs possédés et en établissant des programmes, en prenant la charge du tirage de 1 copie 35 mm, et 2 copies 16 mm de ces films.
- 3 - Préparation d'un rapport sur les travaux effectués par la Commission, avec la liste provisoire des films établie par Mr Langlois.

### INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT DE LA FIAF

- 1 - Approbation des statuts provisoires de l'Institut
- 2 - Approbation des grandes lignes du programme pour l'exercice 1958-59
- 3 - Délégation des pouvoirs de l'Assemblée Générale au Comité Directeur et au Directeur de l'Institut en ce qui concerne la formation de Commissions, Comités, Centres d'Etudes, etc...
- 4 - Dr Bleier Brody et Mr Lavies sont désignés comme rédacteurs de la bibliographie de base des livres cinématographiques

### CATALOGUE GENERAL DE LA FIAF

- 1 - Acceptation de principe du catalogue général de la FIAF, et acceptation du rapport de Mr Lindgren
- 2 - Désignation de Mr Lindgren pour les travaux préparatoires du catalogue
- 3 - Appel aux Cinémathèques qui ont collaboré au Livre Rouge d'envoyer la liste de leurs nouvelles acquisitions. Les cinémathèques qui n'ont pas participé au Livre Rouge sont priées d'envoyer la liste de leurs films les plus intéressants et qu'ils jugent les plus utiles pour les autres membres, sous forme de listes ou de fiches.

### B . I . R . H . C .

- 1 - Le Congrès recommande au Secrétariat de BIRHC de publier un document concernant la méthodologie des recherches, en résultat de la première rencontre des historiens à Paris.
- 2 - Recommandation au BIRHC d'ajouter une bibliographie cinématographique aux publications du Bureau
- 3 - Mr Lavies est chargé de préparer un rapport sur le prêt de livres et de films aux historiens à titre consultatif.

Recommandations du Congrès de Prague (suite)

- Appel aux membres pour aider la Cinémathèque de Colombie
- Recommandation aux archives de préparer un cycle de projections illustrant le développement de leur cinéma national.

C O N G R E S   D E   P R A G U E

Elections du nouveau Comité Directeur

Présidente Fondatrice à Vie  
Vice Président d'Honneur

Madame Iris BARRY  
Mr Ove BRUSENDORFF

Président  
Vice Présidents

Mr Jerzy TOEPLITZ  
Mr Ernest LINDGREN  
Mr ROLAND  
Mr PRIVATO

Secrétaire Général  
Secrétaire Général Adjoint

Mr André THIRIFAYS  
Mr Henri LANGLOIS

Trésorier  
Trésorier Adjoint

Mr Einar LAURITZEN  
Mr Gianni COMMENCINI

Membres du Comité Directeur

Dr Agnes BLEIER BRODY  
Mr James CARD  
Mr Ferenc HONT  
Dr Miroslav SVOBODA

Suppléants

Mr Gianni COMMENCINI  
Mr Jan de VAAL  
Mr Vladimir POGACIC  
Mr Paolo Emilio SALES GOMES

-:-:-:-

Commissaires aux Comptes Messrs CUENCA  
WINGARD  
Melle PROLO

C O N G R E S   D E   P R A G U E

20 - 26 Octobre 1958

TACHES PRESCRITES AU COMITE DIRECTEUR pour le prochain exercice

- 1 - Examen de la préservation des films américains
- 2 - Préparation du modèle de rapport des membres au Congrès
- 3 - Texte définitif de la rédaction du Règlement Intérieur, en collaboration avec la Commission Statutaire